

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 201

28 janvier 2006

### SOMMAIRE

Actiana, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9643	Gastrom Pommerlach S.A., Pommerloch . . . . .	9645
Actions Croissance Holdings S.A. . . . .	9642	Gastrom Schmétt S.A., Huldange . . . . .	9646
Actions Croissance Holdings S.A. . . . .	9642	Geoenergy Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9625
Alpha-Lux Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9645	Geopetrol Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9620
Alpharma (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9644	Global Patent Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9641
Andas A.G., Luxembourg . . . . .	9608	Global Patent Management S.A., Luxembourg . . . . .	9634
Antane Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9637	Grefa, S.à r.l., Huldange . . . . .	9646
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	9602	Immeubles Six, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9645
Arden Industries Corporation Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9642	Iside S.A., Luxembourg . . . . .	9648
Autonome de Révision S.C., Luxembourg . . . . .	9630	Labelle Fontaine S.A., Luxembourg . . . . .	9634
Batira S.A., Luxembourg . . . . .	9648	Logi-Service, S.à r.l., Merttert . . . . .	9647
Baudoin Luxembourg S.A., Howald . . . . .	9643	Logi-Service, S.à r.l., Merttert . . . . .	9647
Ben & Son Trust S.A., Luxembourg . . . . .	9642	Logi-Service, S.à r.l., Merttert . . . . .	9647
Bermele S.A., Luxembourg . . . . .	9647	Luxfoot International S.A., Luxembourg . . . . .	9631
Bookinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9646	Mephisto S.A. . . . .	9647
Café Blue Bayou, G.m.b.H, Lintgen . . . . .	9609	Montgeron II Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9635
CGF Commercial and Industrial Finance 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9625	Noble Invest International S.A., Luxembourg . . . . .	9619
Coiffure Dumont, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9606	PC Perfect, S.à r.l., Weiler-La-Tour . . . . .	9603
Colonnes Investment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9631	Program Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9646
Curlyns S.A., Luxembourg . . . . .	9605	ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9642
DND S.A., Heisdorf . . . . .	9635	RBS China Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9606
Douet S.A., Luxembourg . . . . .	9608	Renovum S.A., Grevemacher . . . . .	9625
Eupat, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9611	Schmitzmiller S.A., Kopstal . . . . .	9603
European Cruise S.A., Luxembourg . . . . .	9648	Service Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	9644
Eyes Screen S.A., Luxembourg . . . . .	9605	SIFC Tower Three Development, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9620
Famifin S.A., Luxembourg . . . . .	9620	Somarfin Participations S.A., Luxembourg . . . . .	9646
Fiduciaire D.L.N. S.A., Luxembourg . . . . .	9644	Specaly International S.A., Contern . . . . .	9630
Fiduciaire de Trèves S.A., Luxembourg . . . . .	9630	Stocktrade Investments S.A., Luxembourg . . . . .	9619
Finaries S.A., Luxembourg . . . . .	9611	Tremblay en France, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9635
Fobos-04 Investment S.A., Luxembourg . . . . .	9648	TS Koenigsallee Holdings (GP), S.à r.l. & Partners S.C.S, Senningerberg . . . . .	9611
Foncière Archamps, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	9644	Vega International Services S.A., Luxembourg . . . . .	9609
Gardizoo, S.à r.l., Kehlen . . . . .	9645	Vigilance S.A. . . . .	9602
		Yellow Insurance S.A., Luxembourg . . . . .	9602

**YELLOW INSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.729.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 27 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

*Le Conseil d'Administration*

J.-P. Fiorucci / E. Giacometti

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03780. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077728.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

**VIGILANCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 34.102.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. a résilié avec effet au 11 juillet 2005 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 17 juillet 2000 la liant à la société HERENCIA S.A.

Les administrateurs, Monsieur Thierry Schmit, Madame Fernande Poncin et Mademoiselle Armelle Beato, employés privés, Senningerberg,

et le commissaire aux comptes, Monsieur Paul Albrecht, employé privé, Senningerberg, ont également démissionné de leur mandat avec effet au 11 juillet 2005.

Senningerberg, le 11 juillet 2005.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

*L'Agent domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07184. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077781.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

**AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 28.889.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 août 2005*

L'Assemblée Générale du 22 août 2005 nomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Clive James,
- Monsieur Tony Nordblad,
- Monsieur Lambert Schroeder,
- Monsieur Charles Besnehard.

Les mandats de Messieurs Stephen Cross et Pierre Derom ne sont pas renouvelés.

L'Assemblée renomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005.

*Pour la société AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07502. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077853.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

**PC PERFECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5772 Weiler-La-Tour, 5, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 51.816.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Daniel Gantenbein, ouvrier, demeurant à L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen,
- Monsieur Claude Urhausen, employé privé, demeurant à L-5440 Remerschen, 58, Waistrooss.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de PC PERFECT, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5772 Weiler-La-Tour, 5, rue du Cimetière, constituée suivant acte Christine Doerner de Bettembourg en date du 12 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 24473 de 1995, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.816,

et dont le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit (12.394,68) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze (123,95) euros chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué aux deux associés.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant, Monsieur Claude Urhausen, susqualifié.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au domicile de Monsieur Urhausen, susqualifié.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 11 août 1998, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Gantenbein, C. Urhausen, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 24 août 2005, vol. 469, fol. 43, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 août 2005.

R. Arrensдорff.

(077809.3/218/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2005.

**SCHMITZMILLEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.

R. C. Luxembourg B 110.952.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

- 1) Monsieur Jacques Rojat, directeur commercial en retraite, né à Lyon (F), le 19 octobre 1932, (1932 10 19 237) agissant en nom personnel et au nom et pour compte de son épouse avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens;

- 2) Madame Tatiana Bakalinskaia, administrateur de sociétés, née à Moscou, le 12 juin 1971, (1971 60 12 407) les deux demeurant ensemble à L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz;

- en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCHMITZMILLEN S.A.

Cette société aura son siège à Kopstal. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur par tous moyens de tous immeubles bâtis et non bâtis ainsi que l'exploitation de domaines agricoles avec toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000,-) divisé en cent (100) actions de huit mille euros (EUR 8.000,-) chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jacques Rojat, préqualifié, .....	99 actions
2) Madame Tatiana Bakalinskaia, préqualifiée, .....	<u>1 action</u>
Total .....	100 actions

L'action de Madame Tatiana Bakalinskaia a été libérée par un versement de EUR 8.000,- de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les 99 actions ont été libérées par Monsieur Jacques Rojat par un apport en nature défini comme ci-dessus, estimé à: 792.000,- EUR.

Une ferme avec toutes ses appartenances et dépendances sise à L 8190 Kopstal, 67, rue Schmitz, cadastrée comme suit:

Commune et section A de KOPSTAL

Numéro 316/2459, «rue Schmitz», contenant 2 hectares 28 ares 80 centiares, place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 10 ares,

place (occupée), bâtiment non défini, contenant 10 ares,

pré, contenant 2 hectares 8 ares 80 centiares.

Partie du Numéro 326/2129, même lieu-dit, contenant 49 ares 97 centiares, plus amplement désigné comme lot A) sur un plan du géomètre Claude Wallers de Luxembourg, en date du 19 mars 2004, certifié conforme en date du 24 juin 2005, annexé au présent acte.

*Origine de propriété*

Monsieur Jacques Rojat a acquis ledit immeuble des époux Jean Jaeger-Herrig, en vertu d'un acte de vente, reçu par le notaire Jean-Paul Hencks; alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1972, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 16 janvier 1973, volume 327, Numéro 138.

Ledit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprise annexé au présent acte et qui arrive à la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports d'immeubles situés rue Schmitz sur la commune de Kopstal décrits dans les présentes. Les modes d'évaluation retenus sont justifiés dans les circonstances données.

Cet apport correspond au moins à la valeur nominale du capital de EUR 792.000,- (sept cent quatre-vingt-douze mille euros) de la société SCHMITZMILLEN S.A., a émettre en contrepartie de ces apports.»

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Ettelbruck indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf si ce jour est un dimanche ou un jour férié, le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2006.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-)

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
  - Madame Tatiana Bakalinskaia, préqualifiée;
  - Monsieur Frédéric Thiery, gérant de sociétés, né à Compiègne (F), le 27 juillet 1952, demeurant à L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz;
  - Monsieur Jacques Rojat, préqualifié;
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes: Monsieur Gilbert Chais, administrateur de sociétés, né à Falck/Moselle, le 17 février 1933, demeurant à F Cosne cours, 7, rue Duguet;
4. le siège social de la société est fixé à L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Rojat, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2005, vol. 910, fol. 72, case 2. – Reçu 4.000 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 septembre 2005.

*G. d'Huart.*

(088595.3/207/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**CURLYNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.004.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2005 que:

- Le siège social est transféré de son domicile actuel au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg,
- H CONSEILS, S.à r.l., ayant son siège social au 105, rue de Diekirch, L-7220 Walferdange a été nommée Commissaire en remplacement de Monsieur Olivier Dorier, Commissaire démissionnaire.

Luxembourg, le 29 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06667. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086369.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**EYES SCREEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.302.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration en date du 2 août 2005*

*Siège social*

Le siège social de la société EYES SCREEN S.A. est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05319. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086414.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**RBS CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 110.193.

*Extrait des décisions adoptées par l'associé unique de la Société le 4 août 2005*

L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de gérants de la Société et a nommé Mme Sally Sutherland, demeurant 20B Royal Circus, Edinburgh, EH2 2YE, comme nouveau gérant pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2005.

*Extrait des décisions adoptées par les gérants de la Société le 18 août 2005*

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RBS CHINA INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086431.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**COIFFURE DUMONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.  
R. C. Luxembourg B 110.953.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand Dumont, maître coiffeur, né à Luxembourg, le 19 août 1950, demeurant à L-6185 Gonderange, 20, rue Gritt;

2.- Monsieur Joël Dumont, maître coiffeur, né à Luxembourg, le 24 avril 1973, demeurant à L-6187 Gonderange, 11, rue Kiem.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de COIFFURE DUMONT, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que la vente d'articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fernand Dumont, maître coiffeur, demeurant à L- 6185 Gonderange, 20, rue Gritt, cinquante parts sociales .....	50
2.- Monsieur Joël Dumont, maître coiffeur, demeurant à L- 6187 Gonderange, 11, rue Kiem, cinquante parts sociales .....	50
Total: cent parts sociales .....	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Fernand Dumont, maître coiffeur, né à Luxembourg, le 19 août 1950, demeurant à L-6185 Gonderange, 20, rue Gritt, et

- Monsieur Joël Dumont, maître coiffeur, né à Luxembourg, le 24 avril 1973, demeurant à L-6187 Gonderange, 11, rue Kiem.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Dumont, J. Dumont, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2005, vol. 534, fol. 11, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2005.

J. Seckler.

(088609.3/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**ANDAS A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

H. R. Luxembourg B 87.940.

*Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 1. September 2005*

Anwesend:

18 Herr Slawomir Nosewicz, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied,

19 Frau Ewa Nosewicz, Verwaltungsratsmitglied,

20 Herr Dariusz Nosewicz, Verwaltungsratsmitglied.

Die Sitzung wird um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Slawomir Nosewicz eröffnet.

Der Vorsitzender stellt fest, dass alle Mitglieder anwesend sind und als einziger Punkt folgendes zu beraten ist:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes.

*Beschluss*

1. Der Verwaltungsrat beschließt den Gesellschaftssitz der ANDAS A.G. von 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg nach 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2350 Luxembourg zu verlegen.

Die Sitzung wird um 17.30 Uhr beendet.

S. Nosewicz / E. Nosewicz / D. Nosewicz

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06328. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086452.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**DOUET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 13.278.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 juin 2005*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur, commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises de:

- Maître Jean Hoss, administrateur,

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur,

- Monsieur Maurice Houssa, administrateur,

- MAZARS, société anonyme, commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises.

Les mandats d'administrateurs, commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06319. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086456.3/522/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.



**VEGA INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 51.249.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 avril au siège social de la société*

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 5, rue Emile Bian à L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086453.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**CAFE BLUE BAYOU, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftsitz: L-7440 Lintgen, 10, route de Diekirch.  
H. R. Luxemburg B 110.957.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendfünf, am einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Reinhard Hoffmann, Geschäftsmann, wohnhaft zu L-7462 Moesdorf, 50, rue d'Ettelbruck, und
- 2.- seine Ehegattin Dame Liliane Schiltz, Geschäftsfrau, wohnhaft zu L-7462 Moesdorf, 50, rue d'Ettelbruck.

Diese Kompargenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausbeutung einer Gastwirtschaft mit Ausschank von alkoholischen und nichtalkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung CAFE BLUE BAYOU GmbH.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Lintgen.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro, eingeteilt in Hundert (100) Anteile von je Hundertfuenfundzwanzig (125.-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Reinhard Hoffmann, vorgeannt, einundfünfzig Anteile .....	51
2.- Dame Liliane Schiltz, vorgeannt, neunundvierzig Anteile .....	49
Total: hundert Anteile .....	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich.

**Art. 8.** Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 9.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

**Art. 11.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

**Art. 14.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 16.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 18.** Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Erklärung*

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausendeinhundertfünfzig (EUR 1.150,-) Euro abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

#### *Zweiter Beschluss*

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Reinhard Hoffmann, vorgenannt.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

#### *Vierter Beschluss*

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-7440 Lintgen, 10, route de Diekirch.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Hoffmann, Schütz, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 2005, vol. 433, fol. 14, case 4. – Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur (Gez.):* A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 7. Oktober 2005.

U. Tholl.

(088626.3/232/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**EUPAT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
 Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
 H. R. Luxembourg B 65.891.

Ordentliche Gesellschafterversammlung vom 15. April 2005

Präsenzliste:

Namen	Anzahl der Gesellschaftsanteile	Unterschriften
Egbert E. Cohausz .....	400	Unterschrift
Helge B. Cohausz.....	100	Unterschrift
Gesamt.....	500	

Am 15. April 2005 sind sämtliche Gesellschafter der EUPAT, S.à r.l. zu einer ordentlichen Gesellschafterversammlung in Luxemburg zusammengetreten.

Beginn der Versammlung: 10.00 Uhr.

Es wird festgestellt, dass:

I. die Gesellschafter, unter Angabe des Namens, Vornamens sowie der Stückzahl der Anteile, auf der oben angegebenen Anwesenheitsliste verzeichnet sind und dass sich die Gesellschafter auf dieser Anwesenheitsliste eingetragen haben;

II. aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Stammkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschaftern bekannt ist, zu beschliessen;

III. die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Änderung der Anschrift des Geschäftssitzes.

*Beschlussfassung*

1. Die Gesellschafterversammlung beschließt den Geschäftssitz der Gesellschaft von 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg nach 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg zu übertragen.

Nachdem alle Tagesordnungspunkte abgehandelt wurden und alle Anwesenden das vorliegende Protokoll gebilligt haben, ist die Sitzung um 10.30 Uhr geschlossen worden.

E.E. Cohausz / H.B. Cohausz.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086458.3/1682/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**FINARIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
 R. C. Luxembourg B 39.202.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 2 septembre 2005*

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086461.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, Société en commandite simple.**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhoff.  
 R. C. Luxembourg B 110.954.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Appeared:

1. TST NETHERLANDS V GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3412615.

2. TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware, with its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover,

County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3447230.

3. TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3801167.

4. TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, a Limited Partnership organized under the laws of Delaware, with registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 3816514.

5. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, and having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

6. TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, and having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

7. STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34164080.

8. STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, having its registered office Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34207066.

9. STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34176985.

10. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, and having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

all of them here duly represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of proxies dated September 6th, 2005.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The persons appearing, represented as mentioned above, decided to form a partnership («société en commandite simple») governed by Luxembourg law and requested the undersigned notary to record the articles of the partnership («société en commandite simple») (hereinafter referred to as the «Partnership») as follows:

#### **Art. 1. Formation**

There is hereby established between TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the «General Partner»), and TST NETHERLANDS V GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware, TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware, TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, a Limited Liability Company organized under the laws of Delaware, TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, a Limited Partnership organized under the laws of Delaware, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, having its registered office Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, having its registered office at Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, (together the «Limited Partners») and all those persons or entities who may become general or limited partners in the future, a limited partnership (the «Partnership») regulated by the applicable laws, specifically articles 16 through 22 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended thereafter (the «Law»), and the present articles (the «Articles»).

#### **Art. 2. Name**

The Partnership exists under the name of TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S.

#### **Art. 3. Object**

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Partnership may act as general partner to any partnership.

The Partnership may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

#### **Art. 4. Duration**

The Partnership is incorporated for an unlimited period of time.

The Partnership may be dissolved at any time by resolution of the general meeting of partners.

#### **Art. 5. Registered office**

The registered office of the Partnership is established in Senningerberg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

If the Manager determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Partnership at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg entity.

#### **Art. 6. Capital**

The Partnership's capital is set at ten thousand Euro (EUR 10,000.-) represented by ten (10) General Partner shares and ninety-nine thousand nine hundred ninety (99,990) Limited Partner shares, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each.

#### **Art. 7. Amendment of the Partnership's capital**

The Partnership's capital may be modified at any time by decision of the general meeting of partners with approval of the partners representing at least three quarters of the Partnership's capital.

#### **Art. 8. Shares**

All shares of the Partnership shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefore by the Partnership, and such register shall contain the name of each partner, his address or registered office and the number of shares held by him.

Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of partners.

The Partnership will recognize only one holder per share. The shares are indivisible with regard to the Partnership, which admits only one owner for each of them. The joint co-owners shall appoint a single attorney who shall represent them towards the Partnership. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Any transfer of shares in accordance with article 9 hereafter shall be recorded in the register of partners.

#### **Art. 9. Transfer of shares**

The Partnership's shares are freely transferable among partners. They may only be transferred to non-partners subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the Partnership's capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Partnership and upon third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Partnership.

#### **Art. 10. Bankruptcy or insolvency of a partner - Liability**

The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting any of the partners will not cause the dissolution of the Partnership.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid up on their shares.

#### **Art. 11. Management**

The Partnership shall be managed by the General Partner (the «Manager»). The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Partnership's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of partners fall within the competence of the Manager.

The Partnership will be bound by the single signature of the Manager, acting through his representatives.

#### **Art. 12. Delegation of powers**

The Manager may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Partnership, to persons or agents chosen by him.

#### **Art. 13. Representation of the Partnership**

The Partnership will be bound towards third parties by the signature of the Manager or by the person to whom the daily management has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or simple signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager, but only within the limits of such power.

#### **Art. 14. General meeting of partners**

The annual general meeting of partners shall be held, in Senningerberg at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The general meetings of partners may be convened by the Manager by way of a registered letter setting the agenda of the meeting sent 14 days prior to the meeting to the address of the limited partner(s).

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in the Articles, resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, resolutions concerning an amendment of the Articles may only be taken with (i) the approval of the General Partner and with (ii) the approval of a majority of partners owning at least three-quarters of the Partnership's capital.

**Art. 15. Minutes of general meetings of partners**

The minutes of any general meeting of partners shall be signed by the Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or by any other person duly appointed to that effect by the Manager.

**Art. 16. Supervision of the Partnership**

The operations of the Partnership shall be supervised by one or several auditors who is or are appointed and dismissed by the general meeting of partners. Its or their term of office may not exceed six years. This article will apply only if required by law or if the partners so decide. Any partner may require such supervision. If not required by any of the partners, the latter may supervise the operations. In such case the Partnership will make available any documents in its offices at first demand of any partner.

**Art. 17. Financial year**

The Partnership's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial period, which starts on the day of formation of the Partnership and ends on December 31st, 2006.

**Art. 18. Balance sheet**

Each year, the accounts of the Partnership are closed and the Manager establishes an inventory, which will contain the assets and liabilities of the Partnership. Each partner may inspect at the registered office of the Partnership the inventory and the annual accounts of the Partnership. The annual accounts are submitted to the annual general meeting of partners.

**Art. 19. Allocation of profits**

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

This net profit, less a yearly allocation of five per cent (5%) to the legal reserve until such legal reserve represents ten per cent (10%) of the corporate capital, may be distributed by and among the partners. Any distribution of the Partnership's assets and profits to the partners shall be made in accordance with any separate agreement among the partners or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the partners' investments in the Partnership.

The Manager may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the Manager prior to such advance payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Partnership will not fall below the issued Partnership's capital increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made. The next annual general meeting of partners shall confirm such payment of interim dividends.

**Art. 20. Dissolution - Liquidation**

In the event of dissolution of the Partnership, resolved by a general meeting of the partners at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be allocated to the partners in accordance with any separate agreement among the partners or, in the absence of any such agreement, in direct proportion to the partners' investments in the Partnership.

**Art. 21. Amendments to the Articles**

The Articles may be amended from time to time by a general meeting of partners under the quorum and majority requirements provided for in article 14 of the Articles.

**Art. 22. Matters not governed**

All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 23. Language**

The Articles are worded in English followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Subscription - Payment*

The shares of the Partnership with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each are allocated and paid up as follows:

Limited Partners:

- TST NETHERLANDS V GP, LLC, prenamed, makes a cash contribution of seventy-eight Euro and eighty Euro-cents (EUR 78.80) for seven hundred eighty-eight (788) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, prenamed, makes a cash contribution of forty Euro and seventy Euro-cents (EUR 40.70) for four hundred and seven (407) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, prenamed, makes a cash contribution of one hundred and five Euro and ninety Euro-cents (EUR 105.90) for one thousand fifty-nine (1,059) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, prenamed, makes a cash contribution of three hundred forty-eight Euro and eighty Euro-cents (EUR 348.80) for three thousand four hundred eighty-eight (3,488) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II, S.à r.l., prenamed, makes a cash contribution of eight thousand Euro (EUR 8,000.-) for eighty thousand (80,000) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, makes a cash contribution of one thousand one hundred ninety-nine Euro and forty Euro-cents (EUR 1,199.40) for eleven thousand nine hundred ninety-four (11,994) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, prenamed, makes a cash contribution of seventy-eight Euro and eighty Euro-cents (EUR 78.80) for seven hundred eighty-eight (788) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, prenamed, makes a cash contribution of one hundred and five Euro and ninety Euro-cents (EUR 105.90) for one thousand fifty-nine (1,059) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each;

- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, prenamed, makes a cash contribution of forty Euro and seventy Euro-cents (EUR 40.70) for four hundred and seven (407) Limited Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each.

General Partner:

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prenamed, makes a cash contribution of one Euro (EUR 1.-) for ten (10) General Partner shares of the Partnership, with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.10) each.

#### *Extraordinary general meeting of partners*

The appearing parties, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, then immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the partners passed the following resolutions by unanimous vote:

- The registered office of the Partnership is fixed at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the parties appearing above, duly represented, the present deed is worded in French preceded by an English translation. On request of the same persons appearing and in case of divergences between the French and the English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, they signed together with the notary the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1. TST NETHERLANDS V GP, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3412615.

2. TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'état du Delaware ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3447230.

3. TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'état du Delaware ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, mais ayant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3801167.

4. TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, un «Limited Partnership» organisé selon les lois du Delaware, ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, State of Delaware 19904, United States of America, mais exerçant son activité principale au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 3816514.

5. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II, S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

6. TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

7. STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34164080.

8. STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34207066.

9. STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34176985.

10. TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Tous ici dûment représentés par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg en vertu de procurations datées du 6 septembre 2005.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les personnes comparaisant, représentées comme mentionné ci-dessus, ont décidé de former une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg et ont demandé au notaire soussigné de dresser acte constitutif des statuts de la société (ci-après la «Société») comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Formation**

Il existe entre TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois (l'«Associé Commandité») et TST NETHERLANDS V GP, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'état du Delaware, TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'état du Delaware, TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'état du Delaware, TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, un «Limited Partnership» organisé selon les lois du Delaware, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II, S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois, TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, the Netherlands, STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, ayant son siège social au Drentestraat 24 bg, 1083 HK, Amsterdam, Pays-Bas, (ci après désignés comme les «Associés Commanditaires») ainsi que toutes personnes ou entités qui deviendront par la suite associé commandité ou associé commanditaire, une société en commandite simple (la «Société»), qui est régie par les lois y relatives, spécifiquement les articles 16 à 22 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée par la suite (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Dénomination**

La Société prend la dénomination de TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS, S.C.S.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra agir comme associé commandité de toute société en commandite.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, industrielle ou financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Senningerberg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché ou dans tous autres pays, en vertu d'une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 6. Capital social**

Le capital social de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représentée par dix (10) parts d'Associé Commandité et quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (99.990) parts d'Associé Commanditaires, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune.



**Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social de la Société pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'assemblée générale des associés avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8. Parts sociales**

Toutes les parts sociales de la Société sont émises en forme nominative.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social ainsi que le nombre de parts détenues par lui.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant, tous les droits attachés aux parts sont suspendus.

Tout transfert de parts conformément à l'article 9 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 9. Transfert de parts**

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés à la majorité représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10. Faillite ou déconfiture d'un associé - Responsabilité**

La faillite, la déconfiture ou tous autres événements similaire affectant l'un quelconque des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les Associés Commanditaires n'ont pas de responsabilité autre que la libération de leur parts sociales.

**Art. 11. Gérance**

La Société est gérée par le seul Associé Commandité («le Gérant»).

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts, sont de la compétence du Gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, qui peut agir par ses représentants légaux.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs**

Le Gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 13. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant ou de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Assemblée générale des associés**

L'assemblée générale annuelle des associés aura lieu à Senningerberg aux jour et heure qui seront indiqués dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée 14 jours à l'avance à l'adresse du ou des associé(s) commanditaire(s).

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou téléfax, toute personne pour le représenter.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'avec (i) le consentement de l'Associé Commandité et (ii) l'approbation d'une majorité d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

**Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales**

Les procès-verbaux de toute assemblée des associés seront signés par le Gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Gérant.

### **Art. 16. Contrôle de la Société**

Les opérations de la Société peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires nommé (s) par l'assemblée générale des associés pour une durée qui ne peut pas excéder six ans. Cet article s'applique seulement si la loi le requiert ou si les associés le demandent. Chaque associé peut demander un tel contrôle. Si un tel contrôle n'est pas demandé par un des associés, ces derniers peuvent contrôler les opérations. Dans ce cas la Société met à disposition dans ses bureaux tous les documents, à la première demande d'un associé.

### **Art. 17. Exercice social**

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, avec une exception pour le premier exercice social qui commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

### **Art. 18. Bilan**

Chaque année, le Gérant arrête les comptes annuels et dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et des comptes annuels. Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'assemblée générale des associés.

### **Art. 19. Répartition des bénéfices**

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice de la Société.

Ces bénéfices nets, sur lesquels sera prélevé cinq pour cent (5%) pour l'attribuer à la réserve légale aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social, peuvent être distribués aux associés. Toute distribution des biens sociaux et des bénéfices aux associés devra être faite conformément à tout accord particulier conclu entre associés ou, en l'absence d'un tel accord, proportionnellement à l'investissement fait par les associés dans la Société.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition que des comptes intérimaires ont été préparés par le Gérant avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tomberont pas en dessous du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être fait. La prochaine assemblée générale des associés doit confirmer un tel versement d'acomptes sur dividendes.

### **Art. 20. Dissolution - Liquidation**

En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera faite par le Gérant.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés conformément à tout accord particulier conclu entre associés ou, en l'absence d'un tel accord, proportionnellement à l'investissement fait par les associés dans la Société.

### **Art. 21. Modification des Statuts**

Les Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 14 des Statuts.

### **Art. 22. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### **Art. 23. Langue**

Les Statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Souscription - Libération*

Les parts de la Société d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) sont allouées et libérées comme suit:

Associés Commanditaires:

- TST NETHERLANDS V GP, LLC, précité, fait un apport en numéraire de soixante-dix huit euros et quatre vingt euro-cents (EUR 78,80) pour sept cent quatre-vingt-huit (788) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-II, GP, LLC, précité, fait un apport en numéraire de quarante euros et soixante-dix euro-cents (EUR 40,70) pour quatre cent sept (407) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;
- TST INTERNATIONAL FUND V CV-A, GP, LLC, précité, fait un apport en numéraire de cent cinq euros et quatre vingt dix euro-cents (EUR 105,90) pour mille cinquante-neuf (1.059) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;
- TSCAI INTERNATIONAL EXTENSION REAL ESTATE VENTURE V, LP, précité, fait un apport en numéraire de trois cent quarante-huit euros et quatre vingt euro-cents (EUR 348,80) pour trois mille quatre cent quatre vingt-huit (3.488) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;
- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS II, S.à r.l., précité, fait un apport en numéraire de huit mille euros (EUR 8.000,-) pour quatre vingt mille (80.000) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;
- TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI HOLDINGS, S.à r.l., précité, fait un apport en numéraire de mille cent quatre vingt dix neuf euros et quarante euro-cents (EUR 1.199,40) pour onze mille neuf cent quatre

vingt quatorze (11.994) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;

- STICHTING TST NETHERLANDS-EUROPE INVESTMENTS V, précité, fait un apport en numéraire de soixante-dix huit euros et quatre vingt euro-cents (EUR 78,80) pour sept cent quatre-vingt-huit (788) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;

- STICHTING TST DUTCH IA FOUNDATION, précité, fait un apport en numéraire de cent cinq euros et quatre vingt dix euro-cents (EUR 105,90) pour mille cinquante-neuf (1.059) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune;

- STICHTING TST DUTCH FOUNDATION II, précité, fait un apport en numéraire de quarante euros et soixante-dix euro-cents (EUR 40,70) pour quatre cent sept (407) parts de Commanditaires de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune.

Associé Commandité:

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., précité, fait un apport en numéraire d'un euro (EUR 1,-) pour dix (10) parts de Commandité de la Société, d'une valeur nominale de dix euro-cents (EUR 0,10) chacune.

*Assemblée générale extraordinaire des associés*

Les parties comparaisant, représentées comme énoncé ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont alors immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord confirmé qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

- Le siège social de la Société est fixé au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des parties comparaisant précitées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en français précédé d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes personnes comparaisant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, le jour indiqué en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparaisant, agissant comme énoncé ci-dessus, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 59, case 9. – Reçu 100 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

*J. Elvinger.*

(088611.3/211/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**NOBLE INVEST INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 69.179.

*Extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2005*

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliataire*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06330. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086465.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**STOCKTRADE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 56.012.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06841, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

*Signature*

(086486.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**FAMIFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. FAMI S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 69.359.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 août 2005*

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06320. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086466.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**GEOPETROL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 64.590.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 juin 2005*

L'Assemblée décide de nommer MAZARS, société anonyme, aux fonctions de commissaire aux comptes en lieu et place d'EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat de commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06316. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(086469.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**SIFC TOWER THREE DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 110.939.

**STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty third day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade Register is pending, here represented by Herman Boersen, lawyer, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting in his capacity as manager with power to bind the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations

of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SIFC TOWER THREE DEVELOPMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by the following managers:

- Michel van Krimpen, director of companies, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Herman Boersen, director of companies, born on July 28, 1972 in Amersfoort, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Richard d'Alessandri, General Counsel, born on January 8, 1953 in New York, United States of America, having his address at 23, Glenby Lane, Brookville, New York, NY 11545, United States of America;

- Joel Hammer, Controller, born on January 30, 1961 in New York, United States of America, having his address at 59, Pickwick Drive, Syosset, New York, NY 11791, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Herman Boersen, juriste ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SIFC TOWER THREE DEVELOPMENT, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par SIFC DEVELOPMENT HOLDING, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par les gérants suivants:

- Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Herman Boersen, administrateur de sociétés, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Richard d'Alessandri, General Counsel, né le 8 janvier 1953 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse au 23, Glenby Lane, Brookville, New York, NY 11545, Etats-Unis d'Amérique;

- Joel Hammer, Controller, né le 30 janvier 1961 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 59, Pickwick Drive, Syosset, New York, NY 11791, Etats Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2005, vol. 433, fol. 21, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088540.3/242/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.



**GEOENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 64.589.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 juin 2005*

L'Assemblée décide de nommer MAZARS, société anonyme, aux fonctions de commissaire aux comptes en lieu et place d'EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat de commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06313. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086470.3/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**RENOVUM S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.  
H. R. Luxemburg B 29.985.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 9. Juni 2005 geht hervor:

- dass die bestehenden Mandate der Verwaltungsratsmitglieder um 3 weitere Jahre verlängert wurden, und zwar vom 1. Juli 2005 bis zum 30. Juni 2008;

- dass der Verwaltungsrat sich wie folgt zusammensetzt:

a) Herr Peter Zewen, Baukaufmann, wohnhaft in L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville,

b) Frau Nadine Brettschneider, EG-Beamtin, wohnhaft in F-55150 Lisse, Ferme de la Bergerie (Frankreich),

c) Frau Marlene Elfriede Kinn, Gehilfin im Steuer- und Wirtschaftsberatenden Beruf, wohnhaft in D-54329 Konz, 4, im Breitenberg (Bundesrepublik Deutschland);

- dass das Mandat von Herrn Peter-Reinhard Zewen, wohnhaft in D-54296 Trier, Güterstrasse 51 (Bundesrepublik Deutschland), als Kommissar der Gesellschaft erneuert worden ist und somit nach der jährlichen Hauptversammlung von 2008 endet;

- dass, im Anschluss und mit der vorherigen Ermächtigung der Generalversammlung, der beschlussfähige Verwaltungsrat Frau Marlene Elfriede Kinn, vorgenannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates ernannt hat, mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Grevenmacher, den 10. Juni 2005.

Für gleichlautende Mitteilung

Für *RENOVUM S.A.*

M.E. Kinn

*Delegierte des Verwaltungsrates*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06448. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(086539.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 110.941.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-2520 Luxembourg, allée Scheffer, 21, R.C. Luxembourg B 97.454,

here represented by its sole manager LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, in its turn represented by Mr Marc Torbick, lawyer, residing professionally at Luxembourg, and Mr Herman Boersen, lawyer, acting jointly in their respective capacities as attorney-in-fact B and attorney-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as direct or indirect financing and or supporting in any form all type of lease agreements for assets in all industries and/or sectors.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 2, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.**

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, allée Scheffer, 21, R.C.S. Luxembourg B 97.454,

ici représentée par son gérant unique LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Marc Torbick, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs B et A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que financer ou soutenir sous toute forme tout type de contrat de louage de biens dans toutes sortes d'industries et/ou secteurs.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination CGF COMMERCIAL AND INDUSTRIAL FINANCE 2, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par CGF COMPAGNIE GENERALE DE FINANCE, S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Torbick, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 septembre 2005, vol. 433, fol. 17, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088542.3/242/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**SPECALY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 46.412.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2005 relative aux comptes annuels 2004 tenue au siège social de la société*

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs sont à échéance à l'occasion de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs suivants pour un nouveau terme de 6 ans:

- Monsieur Francis Plunus, rue Tilleul, 190 à Soiron (Belgique),
- Monsieur Guido Bergmans, Hauseter Strasse, 98 à Raeren (Belgique),
- Monsieur Jean-Pierre Stembert, avenue Andromède, 30 à Verviers (Belgique).

Les nouveaux mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 15 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2005, réf. LSO-BI03516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086571.3/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**AUTONOME DE REVISION S.C., Société Civile.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg E 955.

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086575.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.224.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086577.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**COLONNES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 98.724.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086659.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**LUXFOOT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 110.948.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 21 septembre 2005.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 21 septembre 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXFOOT INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura pour objet la conception et la présentation d'émissions sportives audio-visuelles, la réalisation et l'édition de magazines sportifs écrits. Elle gèrera un ou plusieurs site d'informations footballistiques à partir desquels

elle transmettra aux internautes sa lettre d'informations quotidiennes, fera de la publicité, réalisera des interviews, organisera des déplacements, effectuera de la vente de produits sportifs en ligne.

Elle pourra aussi mettre sur pied des stages sportifs pour tous types de public, optimiser ou créer de toute pièce des événements «footballistiques» pour les entreprises ou le grand public.

Elle gèrera encore un procédé de collecte de résultats sportifs en temps réel via un système numérique construit à partir de la téléphonie mobile, les boîtiers sms et un réseau de fans.

La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille cinq et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille six.

#### *Souscription*

Les six cent vingt-cinq (625) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, trois cent douze actions . . . . .	312
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, trois cent treize actions . . . . .	313
<b>Total: six cent vingt-cinq actions . . . . .</b>	<b>625</b>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
- la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
- Monsieur Philippe Bughin, journaliste, demeurant à B-6880 Mortehean-Cugnon (Belgique), 17, rue de Joybeau.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE REVISION, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

4. Le siège de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Philippe Bughin, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, vol. 149S, fol. 93, case 9. – Reçu 625 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

M. Thyès-Walch.

(088589.3/233/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**GLOBAL PATENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 25.667.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06191. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086579.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**LABELLE FONTAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.755.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Madame Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de cinq ans avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin, comme celui des autres administrateurs, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06305. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086661.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**TREMBLAY EN FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 105.198.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086658.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**MONTGERON II FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 103.775.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086660.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**DND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7341 Heisdorf, 3, rue Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 110.958.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Clarisse da Conceição Pinheiro Amante Dos Santos, administrateur de sociétés, née à Santa Justa/Lisbonne (P), le 30 avril 1962, demeurant à L-7341 Heisdorf, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Monsieur Michel Gros, médecin généraliste, né à F Soyaux, le 16 octobre 1962, demeurant à L-3444 Dudelange, 8, rue Hubert Clément;

- Monsieur Martial Armand Bai, kinésithérapeute, né à F Mont-Saint-Martin, le 25 août 1968, demeurant à F 54400 Longwy, 1bis, rue de l'Hôtel de Ville, en vertu de procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé société anonyme sous la dénomination de DND S.A.

Cette société aura son siège à Heisdorf. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une maison de soins avec thalasso, service de massages, service de catering, repas sur roue, service ambulance, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Elle peut faire des emprunts emprunter et accorder à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Clarisse Da Conceição Pinheiro Amante Dos Santos, préqualifiée. ....	34 actions
2) Monsieur Michel Gros, préqualifié. ....	33 actions
3) Monsieur Martial Armand Bai, préqualifié. ....	33 actions
Total: .....	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent vingt euros (EUR 1.420,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
  - a) Madame Clarisse Da Conceição Pinheiro Amante Dos Santos, préqualifiée;
  - b) Monsieur Michel Gros; préqualifié;
  - c) Monsieur Martial Armand Bai, préqualifié;

3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FISCALIS, S.à r.l., avec siège à L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo (R.C. B N° 88.656);

4. le siège social de la société est fixé à L-7341 Heisdorf, 3, rue Prince Henri.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Michel Gros, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pinheiro Amante Dos Santos, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2005, vol. 910, fol. 59, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 septembre 2005.

G. d'Huart.

(088628.3/207/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2005.

**ANTANE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 111.299.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on October 13th, 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

**Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

**Art. 2.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of ANTANE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company is formed for an undetermined period.

**Title II. Capital - Corporate units**

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

**Art. 7.** Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

### **Title III. Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate capital.

### **Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

**Art. 11.** Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

### **Title VI. Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

### **Title VII. General provision**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2005.

*Subscription and payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - in abbreviated form MPI LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

*Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., - en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2005.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de ANTANE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

## **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

## **Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

## **Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.



## Titre VI. Dissolution

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

## Titre VII. Disposition générale

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

### *Résolutions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 27, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2005.

T. Metzler.

(093152.3/222/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

## **GLOBAL PATENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 25.587.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06189. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086580.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**BEN & SON TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 34.238.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086581.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**ARDEN INDUSTRIES CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.923.

Les actionnaires de ARDEN INDUSTRIES CORPORATION HOLDING S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 16 août 2005 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société au 17, bd Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARDEN INDUSTRIES CORPORATION HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086588.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**ProLogis UK XXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.138.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

(086608.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**ACTIONS CROISSANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(087023.3/263/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**ACTIONS CROISSANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 76.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signature.

(087022.3/263/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**BAUDOIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 64.131.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2005*

L'an deux mille cinq, le 14 février à 14.00 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

Monsieur Hans Kreuger, administrateur, demeurant à NL-6042 NG Roermond (Pays-Bas), 8 Dominicushof, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

Monsieur Roël Sleebus, administrateur, demeurant à B-2400 Mol (Belgique), 5 Beekstraat, de son poste d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2004.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

Monsieur Roël Sleebus, administrateur, demeurant à B-2400 Mol (Belgique), 5 Beekstraat, de son poste d'administrateur-délégué de la société avec effet au 31 décembre 2004.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer:

Monsieur Marc Beckers, administrateur, demeurant à B-3220 Holsbeek (Belgique), 13 Heideweg en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer:

Monsieur Johan Sleebus, administrateur, demeurant à B-2400 Mol (Belgique), St. Theresiastraat 68 en qualité d'administrateur-délégué de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Marc Beckers, administrateur, demeurant à B-3220 Holsbeek (Belgique), 13 Heideweg;
- Monsieur Johan Sleebus, administrateur, demeurant à B-2400 Mol (Belgique), St. Theresiastraat 68 (administrateur-délégué);

- Monsieur Jan De Boer, administrateur, demeurant à NL-1759 HB Callantsoog (Pays-Bas), 34 Dorpsweg.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, celle-ci peut être valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, réf. LSO-BI02381. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(086921.3/503/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

**ACTIANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.115.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 2005, a été nommé gérant unique Monsieur Jan H. van Leuvenheim, conseiller, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, détenteur de la carte d'identité du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1994, N° 90286 E et demeurant 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, G.-D. de Luxembourg à effet du 14 septembre 2005 en remplaçant Monsieur Nicolaas H.M. Schraag.

Le 29 septembre 2005.

ACTIANA, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

*Gérant unique*

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06992. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(086677.3/816/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

**SERVICE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 40.908.

Il résulte d'une décision du Conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06177. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086619.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**FIDUCIAIRE D.L.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 73.940.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration prise en date du 12 septembre 2005 que le siège de la société est transféré au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06170. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086625.3/723/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**ALPHARMA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 67.123.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2005:

Est confirmé avec effet immédiat l'appointement de Jeffrey S. Campbell, 10, Loft Tree Lane, NJ07446, Ramsey, Etats Unis comme Administrateur pour une période indéterminée. Avec signature Individuelle.

Luxembourg, le 26 août 2005.

*Pour ALPHARMA (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00130. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086631.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**FONCIERE ARCHAMPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 95.653.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait

*Pour la société*

J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06306. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086662.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**ALPHA-LUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 76.140.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2005:  
Est confirmé avec effet immédiat l'appointement de Jeffrey S. Campbell, 10, Loft Tree Lane, NJ07446, Ramsey, Etats Unis comme Administrateur pour une période indéterminée. Avec signature Individuelle.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour ALPHA-LUX INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00128. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086633.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**IMMEUBLES SIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 104.541.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2005*

*Première résolution*

L'Assemblée a accepté la démission de Alain Heinz, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

L'Assemblée a accepté la nomination comme nouveau gérant de la Société de Johanna Dirkje Martina Van Oort, résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

J. Mayor

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086665.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2005.

---

**GARDIZOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 2, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 38.273.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARDIZOO, S.à r.l.

Signature

(086919.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**GASTROM POMMERLACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R. C. Luxembourg B 98.488.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM POMMERLACH S.A.

Signature

(086920.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**GASTROM SCHMËTT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 98.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GASTROM SCHMËTT S.A.

Signature

(086922.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 32.074.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086924.2/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**GREFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 30.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI02037, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREFA, S.à r.l.

Signature

(086926.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**BOOKINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 32.062.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(086928.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**SOMARFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 64.265.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(086939.3/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**LOGI-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 50.691.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(086963.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**LOGI-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 50.691.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(086991.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**LOGI-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 50.691.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, réf. LSO-BI05351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(086989.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**BERMELE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 101.891.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

BERMELE S.A.

Signatures

(086965.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**MEPHISTO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 73.858.

Lettre recommandée

A l'attention des membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Messieurs,

Par la présente, LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. dénonce d'un commun accord le siège social de la société MEPHISTO S.A. avec effet immédiat.

Veuillez recevoir, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

R. Van Herck

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087146.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

---

**EUROPEAN CRUISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 82.135.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature

*Un mandataire*

(086966.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**FOBOS-04 INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 102.609.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FOBOS-04 INVESTMENT S.A.

Signatures

(086967.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**BATIRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 62.321.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

BATIRA S.A.

Signatures

(086968.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---

**ISIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 47.089.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

*Le Domiciliataire*

Signature

(086974.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

---